



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE
SEANCE DU 7 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du trois avril deux mille dix-sept, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à la Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : Mme BOURDON, M.PETIT, Mme BRUN, M.DELABARRE, Mme MONCHAUX, M.SUEUR, Mme BONNEAU, Mme MOREL, M.FOGT, M.GOUGEON, M.HATCHUEL

Etait absent ayant donné pouvoir : M.SOULET ayant donné pouvoir à M.HATCHUEL

Etait absent : Mme OSTYN

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues, remercie Monsieur le Receveur Teddy LEROUX pour sa présence et, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner Mme BOURDON en qualité de secrétaire de séance. Aucune objection n'étant soulevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 9 février 2016. Il est approuvé à l'unanimité, soumis au visa des membres du Conseil Municipal et remis à la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire poursuit en informant ses collègues que les montants des dotations ne sont parus qu'à 15h ce jour et de ce fait le budget primitif 2017 ne pourrait être ni présenté et ni voté lors de la présente séance. Au regard des contraintes budgétaires actuelles, il était plus prudent de bâtir un budget sur des montants de dotations exacts et non des estimations.

Il propose donc de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal qui pourrait se tenir le jeudi 13 avril prochain à 18h30. L'ensemble des membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et la date du 13 avril est retenue.

* * * * *

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire invite Monsieur le Receveur à présenter le compte administratif 2016 de la commune et cède la présidence à Mme BRUN, doyenne de l'assemblée.

Monsieur le Receveur prend la parole et annonce une réalisation de l'exercice en dépenses de fonctionnement à 880 612,56 € et en recettes à 1 011 102,30 €, soit un excédent de fonctionnement de 130 489,74 € auquel il convient d'ajouter 194 231,69 € d'excédent 2015, soit un total d'excédent de fonctionnement cumulé de 324 721,43 €.

La section d'investissement est quant à elle de 1 054 533,56 € en dépenses et de 1 000 714,51 € en recettes, soit un déficit d'investissement de 53 819,05 € auquel il convient d'ajouter 101 782,58 € de déficit 2015, soit un déficit total cumulé d'investissement de 155 601,63 €.

Les restes à réaliser sur la section d'investissement s'élèvent à 269 773 € en dépenses et 289 587 € en recettes.

Monsieur le Receveur détaille ensuite les différentes dépenses et recettes par article tant en fonctionnement qu'en investissement. Il apporte des précisions sur les mouvements comptables relatifs aux opérations patrimoniales. Il poursuit en expliquant que la commune n'a pas perçu l'intégralité de la somme prévue au compte 7321 car cela correspond aux charges du SDIS transférées à la Communauté de Communes avec la compétence correspondante.

Monsieur le Receveur fait ensuite part de l'évolution des recettes de fonctionnement stables depuis 2012 et des efforts réalisées par la commune pour limiter les dépenses de fonctionnement. Il informe ensuite l'assemblée de la capacité d'autofinancement brute de la commune qui est de 148 000 € auquel il convient d'enlever les 50 000 € de vente du terrain réémetteur et le capital des emprunts afin d'obtenir la part dégagée, soit 36 000 € pour 2016.

Sur interpellation de Mme BONNEAU sur la différence entre les 72 000 € inscrits au Budget Primitif 2016 et le montant réellement versé à la crèche halte-garderie, M.HATCHUEL répond que seuls 65 000€ ont été nécessaires pour minorer le déficit du Multi-Accueil.

M.GOUGEON explique également que les dépenses d'énergie n'ont pas baissé car la consommation de la chaufferie est élevée et que le réseau de chaleur n'a pas encore prouvé son efficacité en termes d'économie d'énergie.

Après la sortie de Monsieur le Maire de la salle des délibérations, l'assemblée procède au vote et le compte administratif 2016 de la commune est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire est invité à revenir dans la salle et Mme BRUN l'informe de l'adoption du compte administratif. Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur décision.

Mme BRUN s'excuse auprès des membres du Conseil Municipal et quitte la réunion à 19h38 en donnant au préalable son pouvoir à Monsieur le Maire.

COMPTE DE GESTION 2016

Considérant que les chiffres du compte de gestion de Monsieur le Receveur sont identiques aux chiffres du compte administratif précédemment détaillés, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le compte de gestion 2016 de la commune est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit en prenant l'excédent ou le déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser et sur les conseils de Monsieur le Receveur, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 135 787,63 € au compte 1068 en recettes d'investissement. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement 2016.

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

PROROGATION DU PRET RELAIS RELATIF AU FCTVA

Monsieur le Maire explique qu'en début d'année, la commune devait rembourser l'emprunt relais contracté pour financer la TVA concernant la construction de l'école maternelle pour un montant de 181 000 €. Hors, le remboursement du FCTVA ne sera versé qu'en milieu d'année. Aussi, est-il nécessaire de proroger cet emprunt en attendant le versement. La proposition de la Caisse d'épargne est la suivante :

Montant : 181 000 €

Taux : 1,19%

Frais de dossier : 181 €

Remboursement anticipé : total ou partiel

Exonération totale de commission d'engagement.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre de financement, de l'autoriser à signer le contrat relatif à cet emprunt et d'accepter que le remboursement de l'emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure de débit d'office et le selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

NOUVELLE PROCEDURE D'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Depuis le 2 mars 2017, les demandes de renouvellement ou de première carte d'identité ne sont possibles qu'auprès des mairies équipées de dispositifs de recueil. Cette mesure imposée par la Préfecture vise à renforcer la sécurité et diminuer les fraudes.

N'étant pas équipé à Longueville-sur-Scie, Monsieur le Maire explique que les administrés doivent se rendre, sur rdv, à Tôtes, Bacqueville-en-Caux ou Dieppe. Les délais pour obtenir un rdv sont parfois longs.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure d'instruction des cartes d'identité, l'Association des Maires a fait parvenir le 14 mars dernier à toutes les communes seinomarines le mail dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée. L'Association des Maires y explique son opposition à la réforme proposée en l'état car elle fragilise l'institution communale. De plus, les raisons de sécurité et de lutte contre la fraude n'ont à ce jour pas pu être prouvées. Elle propose donc aux communes adhérant à cette position de prendre la délibération correspondante.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal acceptent donc à l'unanimité de s'opposer au dessaisissement de ce service de proximité et de demander au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

SDE 76 : DEMANDE D'ADHESION DE 13 NOUVELLES COMMUNES

En raison de la dissolution le 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes Yères et Plateaux adhérente au SDE, les 13 communes qui la composaient ont demandé l'adhésion directe au SDE pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui. Leur adhésion n'étant possible qu'avec l'accord des adhérents, Monsieur le Maire explique qu'il convient donc de délibérer sur l'adhésion de ces 13 communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'adhésion des 13 communes précitées.

DEMANDE DE SUBVENTION

La commission des finances réunie le mardi 4 avril a étudié la demande de subvention de DIEPPE RALLYE pour l'édition 2017 du Rallye de Dieppe et propose de maintenir une subvention de 1 000 €. Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission Finances et d'attribuer une subvention de 1 000 € qui sera prélevée au compte 6574 du budget primitif 2017.

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'organisation d'une réunion publique le 27 avril à 18h30 visant à répondre à toutes les interrogations des longuevillais au sujet du rallye.

Il poursuit en expliquant que la commission finances a également étudié la demande de Monsieur et Madame GUICHARD relative à leur fils Clément, golfeur de haut niveau. En effet ce dernier ne bénéficie plus de bourses interministérielles pour la pratique de son sport et la poursuite de ces études. Il est désormais difficile pour ses parents de financer les frais de participation aux nombreuses compétitions de Clément. Ils sollicitent donc la municipalité pour l'octroi d'une aide financière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission n'est pas parvenue à formuler un avis au sujet de cette demande au regard de la légalité de l'éventuelle décision. Renseignement pris depuis cette réunion, il apparaît que l'attribution d'une subvention à un particulier est juridiquement possible. Aussi, Monsieur le Maire propose à ses collègues de se prononcer sur une aide financière et de ce fait d'en définir le montant. Il propose même de l'assortir d'une compensation de la part de Clément. Ce dernier pourrait réaliser des initiations au golf à destination des enfants de primaire dans le cadre des ateliers périscolaires. Refuser cette aide serait contradictoire avec la promotion que la municipalité fait au sujet de la réussite de Clément dans la dernière édition du Longueville Infos, en cours de finalisation. De plus, il pourrait être demandé à ce que Clément porte les couleurs de la commune lors tous ses déplacements afin de faire rayonner le nom de Longueville-sur-Scie et respecter l'intérêt général d'une telle aide.

A l'issu de l'exposé de Monsieur le Maire, M.FOGT fait part de son refus. En effet, il est difficilement concevable d'exposer une situation financière contrainte et de répondre favorablement à ce type de demande d'aide financière. M.HATCHUEL, quant à lui, interroge ses collègues sur le montant de l'indemnisation des éventuelles initiations au golf. Enfin à la demande générale, il est demandé à Monsieur le Maire de rencontrer Monsieur et Madame GUICHARD afin de connaître le chiffrage des déplacements de Clément.

M.FOGT s'excuse auprès de l'assemblée, donne son pouvoir à M.DELABARRE et quitte la séance à 20h06.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La municipalité a été sollicitée par l'association de Torcy-le-Petit « Un élan pour Deacon » pour le prêt gracieux de la salle des fêtes le samedi 29 juillet prochain pour l'organisation d'une soirée dansante. Les bénéficiaires de la soirée serviront à participer à l'achat d'un fauteuil motorisé pour Deacon qui est atteint d'une encéphalite virale. Monsieur le Maire souhaite donc l'avis des membres du Conseil Municipal sur le prêt de la salle à titre gratuit.

Le prêt est accepté et fera l'objet d'un courrier adressé à l'association, leur mentionnant également que les grillades et barbecues sont interdites aux abords de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe ensuite ses collègues qu'une solution a été trouvée avec le CAL Foot pour la convention de Torcy-le-Petit pour la saison 2016-2017. Le montant de la convention, soit 800€, sera déduit du montant de la subvention 2017 du CAL Foot. Les membres du Conseil Municipal autorisent donc Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'il rencontrera le 12 avril prochain la Région, la SNCF et Seine Maritime Attractivité pour étudier le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal.

M.DELABARRE et Mme BONNEAU demandent à ce que les abords du terrain de pétanque soient nettoyés et que le terrain au niveau de la table de ping-pong soit rechargé. Monsieur le Maire lui indique que cette opération sera réalisée lors des travaux d'aménagement de la rue Madeleine LEFEBVRE.

Mme BONNEAU interpelle ensuite Monsieur le Maire sur le choix des prestataires chargés de l'abattage des arbres. Elle regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été consulté sur ce choix. Monsieur le Maire lui répond que le sujet avait été abordé lors de la réunion de Conseil Municipal du 9 février dernier et qu'il avait été expliqué qu'au regard du coût prohibitif proposé par les différentes entreprises sollicitées, il paraissait plus pertinent de faire appel à M.PAON et M.BUREAUX, qui proposaient d'intervenir gratuitement en conservant le bénéfice du bois abattu, comme cela avait déjà été fait sous les précédentes municipalités. Mme BONNEAU fait part de son inquiétude quant aux assurances de ces personnes du fait de la hauteur des arbres. Monsieur le Maire lui indique qu'ils sont assurés et dépannent très régulièrement la commune en affutant les chaînes les tronçonneuses et en prêtant du matériel à l'équipe technique communale. L'absence de décision commune n'était pas motivée par une volonté de dissimuler quoique ce soit. L'option choisie représentait seulement une absence de coût pour la commune mais la remarque de Mme BONNEAU est bien prise en compte et sera reconsidérée pour les décisions futures.

Suite à une remarque de Mme MONCHAUX au sujet de l'éclairage public qui démarre trop tôt en fin de journée, Monsieur le Maire lui répond que les horaires vont être prochainement modifiés et calés sur les horaires de Saint-Crespin.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur active participation et lève la séance à 20h34